

Le 30 janvier 2020

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET PNR MONTAGNE BASQUE

Du 28 Janvier 2020 à Saint-Jean-Le-Vieux

Membres du Comité de Pilotage présents : M Jean-Michel CAMOU, M Henri INCHAUSPE, M Jean-Marie IPUTCHA, M Jean-Christophe ARRAYET, M Frantxo MOCHO, M Daniel OLCOMENDY, M Jacques BARREIX, M Battit LABORDE, M Sylvain AYPHASSORHO, M Marc BERARD, M Laurent INCHAUSPE, M Jean-Paul BIDART, M Jean-Michel ETCHEBERRY, M Xabi GARAT, M Andde SAINTE-MARIE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M Hervé JONATHAN, M Michel CASTEIGTS, M Claude LABAT

Membres du Comité Technique présents : Mme Alexa DULIN, M David TOURREUIL, M Michel BIDEGAIN, Mme Nathalie ELBE, Mme Natacha BAREYRE, Mme Céline CHAUVIN, M Christophe SCHNEIDER, Mme Marine PIANA, Mme Létizia DELORME, M Pierre-Emmanuel JASNOT, Mme Pauline MERET, Mme Emmanuelle YOHANA, M Sébastien INDA-GALLUR, Mme Joëlle TISLE, M Thomas BUNEL, Mme Hélène DURAND, Mme Hân VO, Mme Laure VERPILLAT, M Eric CHAPUIS, M Philippe ARRETZ, M Eric JAUBERT

Excusés : M Eric SPITZ, M Jean-Pierre MIRANDE, M Michel ETCHEBEST, M Joseph GOYHENEIX, M Jean-Louis JAUREGUIBERRY, M Patrice DELBANCUT, Mme Sylvie FRUGIER, M Damien DUHAMEL

Vos interlocuteurs techniques : Mme Coralie ARTANO-GARMENDIA, Mme Xabina PETRISSANS-ITURBURUA

Ordre du jour

- Introduction
 - Rappel de la genèse du projet : de 2003 à 2019
 - Présentation des étapes à venir pour construire le Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque
- 2020 : première année de construction du PNR Montagne Basque
 - Rappel de la feuille de route pour 2020
 - Validation de la mise en place d'une organisation pérenne et partenariale
 - Validation de la mobilisation technique
 - Validation du budget

Introduction

Ce comité de pilotage marque le lancement officiel de la construction du PNR Montagne Basque, suite à la réception de l'avis d'opportunité motivé de Madame La Préfète de Région. Au regard du calendrier électoral, ce comité de pilotage doit valider des axes de travail afin que le projet puisse avancer techniquement dans les prochains mois. Un des points soumis à validation est la construction d'un syndicat mixte de préfiguration qui aura en charge la construction du PNR. Cette structuration juridique a, d'ores et déjà, été validée par les structures co-porteuses, à savoir la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna.

La construction d'un PNR nécessite plusieurs années de travail. Il convient de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'une charte partagée, construite par et pour le territoire. Pour se donner un objectif, l'année 2026 est inscrite comme celle durant laquelle les communes seront amenées à délibérer sur la charte et sur le souhait d'être membre ou non du PNR, après donc 6 années de co-construction du projet. Bien que cette date soit ambitieuse, le projet PNR Montagne Basque présente un certain nombre d'atouts pour y parvenir. Contrairement aux autres PNR, son périmètre s'étend sur une seule EPCI, une Région et un Département. Le projet repose sur des habitudes de travail partenariales et transversales bien ancrées. Il est en discussion depuis 2014.

L'objectif fixé est donc de doter le Pays Basque d'un PNR en 2026. Si le but poursuivi est connu, il convient de rappeler les motivations qui ont conduit les acteurs de la montagne à s'intéresser à cet outil de développement durable et les étapes déjà franchies.

- **Rappel de la genèse du projet – 2003/2014**

2003 : Le Conseil de Développement du Pays Basque rédige le rapport « *Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne Basque* ». Ce dernier préconise l'élaboration d'une Charte de Développement Durable de la Montagne Basque.

2007 : EHMEB, en partenariat avec cinq Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération, mobilise plus de 200 acteurs pour rédiger la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Cette dernière définit des objectifs à atteindre pour maintenir une montagne vivante et attractive.

2009-2013 : Le premier LEADER Montagne Basque est mis en œuvre. Ce dernier permet de financer des actions répondant aux objectifs de la Charte. Le bilan effectué à l'issue des quatre années de mise en œuvre est sans appel : les besoins sur la Montagne Basque sont toujours présents. De nombreuses questions se posent alors : comment pérenniser les actions ? Quelles réponses apporter aux défis et aux enjeux de la Montagne Basque ? Quel outil pour pérenniser la dynamique « public-privé » et lieu de rencontre entre acteurs existantes via le comité de programmation LEADER ? etc.

2014 : Face à ces nombreuses interrogations, une étude est menée visant à définir l'outil qui permettrait de pérenniser le partenariat tout en répondant aux besoins du territoire. Elle désigne la figure du PNR comme étant l'outil le plus à même de répondre aux défis et aux enjeux du territoire.

- **Le PNR à l'étude – 2017/2019**

2017-2018 : Durant ces quelques mois, le Comité de Pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque s'est réuni plusieurs fois pour valider :

- L'intérêt et la plus-value de l'outil PNR pour le territoire Montagne Basque
- Le positionnement du futur PNR (le triptyque « Homme-Nature-Culture »)
- Le périmètre (les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif)

Les conclusions de l'étude ont ensuite été validées à l'unanimité par la CAPB et par les Commissions Syndicale du Pays de Soule, du Pays de Cize, de la vallée de Baigorri et de la vallée d'Ostabarret.

Décembre 2018 : Les conclusions de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Montagne Basque sont validées à l'unanimité par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Janvier 2019 : L'Etat est sollicité par la Région pour avis d'opportunité.

Avril 2019 : Durant deux jours, les rapporteurs de la Fédération des PNR et du CNPN ont visité le territoire Montagne Basque. Au gré des arrêts et des rencontres, ils ont constaté les richesses du territoire et les menaces et enjeux qui le fragilisent.

Mai 2019 : Une délégation du territoire a défendu le projet PNR Montagne Basque devant le CNPN. Les membres, complémentaires les uns aux autres, ont ainsi répondu à de nombreuses questions.

- **L'avis d'opportunité – 23 septembre 2019 :**

Dans son courrier, Madame La Préfète précise : « *La montagne basque dispose de richesses naturelles, paysagères, culturelles exceptionnelles qui méritent pleinement d'être reconnues par un classement en PNR. Cette qualité intrinsèque est largement mise en avant dans les avis du CNPN et de la FPNR. Cette excellence me conduit à avoir des attentes toutes particulières pour faire de ce parc un outil exemplaire permettant de concilier environnement et aménagement du territoire* ».

L'avis doit aider le territoire à construire le PNR. Il comporte ainsi un certain nombre de préconisations sur le périmètre, la gouvernance et les études complémentaires à réaliser.

Périmètre	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du périmètre proposé localement (111 communes) • Territorialisation des enjeux dans la future charte • Question d'un découpage infra-communal des communes d'Urrugne, d'Ascain et de Bariatou posée – si pas de découpage la charte devra comporter des mesures spécifiques • Demande de réalisation de cartes très précises (traduction des enjeux du territoire)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de constituer un syndicat mixte ouvert de préfiguration • Dimensionner et diversifier l'équipe de projet • Mettre en place dès la phase d'élaboration une gouvernance complémentaire, élargie et structurée • Créer un Conseil Scientifique • Prendre en compte les dimensions transfrontalières • Associer étroitement les services de l'Etat
Etudes complémentaires à mener	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les études en cours (SCOT, PCAET, atlas paysagers, étude de déplacement, charte d'aménagement et de développement durable) • Des compléments, approfondissement, études nouvelles devront être réalisés • Liste des attentes de l'Etat par thématique • Définir rapidement la prestation d'évaluation environnementale et du développement durable

- **Les axes de travail à mener pour construire le PNR Montagne Basque**

La construction du PNR Montagne Basque s'articule autour de trois grands axes de travail :

Informier/communiquer de manière efficace durant toute la démarche : L'outil PNR doit être expliqué. Il faut insister sur le fait qu'un PNR n'est pas un Parc National. Une large communication, notamment auprès des Conseillers Municipaux, sera mise en place après les élections. Le film réalisé par la Fédération des PNR explique très simplement l'outil PNR : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/article/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-definition>

Construire la Charte avec tous les acteurs du territoire : Un PNR repose sur l'élaboration d'une Charte. Cette dernière prend la forme d'un projet de territoire co-construit pour une durée de 15 ans. La Charte du PNR Montagne Basque reposera sur le triptyque « Homme-Nature-Culture ». Elle portera sur le périmètre retenu, à savoir les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif. Elle spatialisera, néanmoins, les enjeux. La Charte sera construite par et pour le territoire. Elle associera donc l'intégralité des acteurs de la Montagne Basque.

Construire une organisation pérenne et partenariale : Un PNR est géré par un syndicat mixte de gestion et/ou préfiguration en phase de projet. Un exemple de fonctionnement est présenté pour

donner à voir ce que peut être un syndicat mixte de préfiguration. Un syndicat mixte de PNR prend la forme d'un cercle vertueux composé de plusieurs organes :

- ✓ Les groupes de travail sectoriels et partenariaux. Composés de techniciens des collectivités et des structures socioprofessionnelles, ils rédigent le diagnostic support de la Charte ainsi que la Charte.
- ✓ Les Commissions thématiques transversales et partenariales. Composées d'élus et de représentants des socioprofessionnels, elles valident les propositions des groupes de travail et les soumettent au Comité/bureau syndical.
- ✓ Le Comité et bureau syndical. Composés des Conseils Régionaux, Départementaux, EPCI, Communes, représentants des commissions thématiques, ils valident les propositions des commissions thématiques. Ils mettent en discussion les décisions auprès du Conseil Scientifique et de la Société Civile. Ces derniers peuvent également émettre des avis, des propositions, etc., qui seront pris en compte par les groupes de travail.

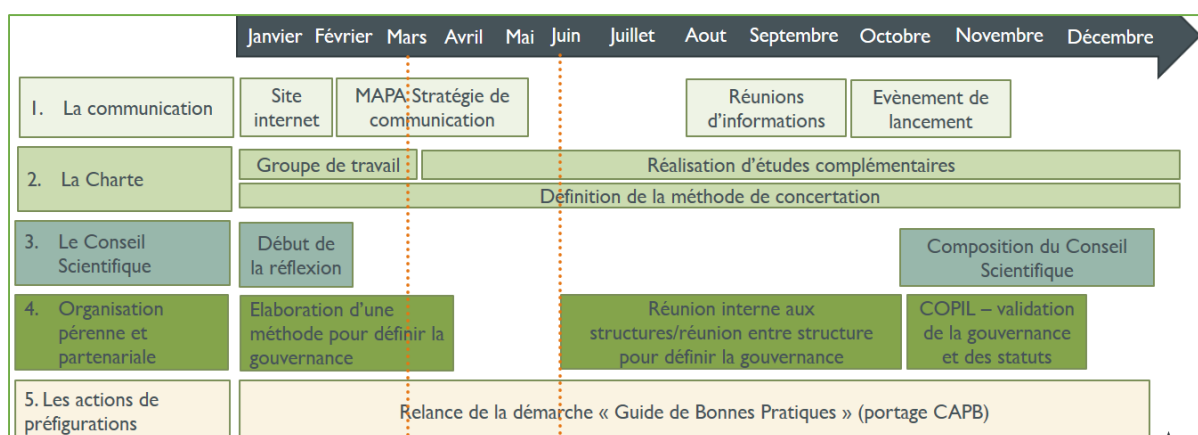
Discussion :

L'avis d'opportunité indique que « l'intégration de certaines communes sous influence littorale et sous forte pression urbaine (Urrugne voire également Ascaïn et Bariatou) pourrait notamment nécessiter un découpage infra-communal afin d'écartier les franges présentant des enjeux trop éloignés du reste du territoire de projet ». Pour répondre à cette recommandation, il faut d'abord territorialiser les enjeux. Des enjeux forts sur l'agro-pastoralisme ont été identifiés sur la montagne basque. Il ne s'agit pas d'exclure des communes mais de se poser la question des enjeux du PNR sur ces communes. Les problématiques relatives aux franges littorales semblent, en effet, éloignées de celles de l'agropastoralisme. Il s'agira de discuter de ces questions avec les communes concernées pour apporter une réponse aux questions de l'avis d'opportunité.

Il est rappelé que les communes sont libres d'adhérer ou non au PNR. La communication est donc centrale car elle doit permettre d'éviter de construire un PNR avec de nombreux "trous".

2020 : première année de construction du PNR Montagne Basque

• **Rappel de la feuille de route pour l'année 2020**



Discussion :

La communication auprès des conseillers municipaux doit démarrer dès juin/juillet 2020. Les informations à assimiler sont nombreuses. Il faudra donc du temps pour que les élus se les approprient.

Le conseil scientifique est un organe important dans la construction du PNR. Il convient de réfléchir rapidement aux critères permettant de sélectionner ses membres. Ces derniers devront échanger avec le territoire pour cerner ses réalités. Le PNR est un outil qui permet, facilite les échanges entre scientifiques et acteurs du territoire, experts dans leur domaine respectif.

De nombreuses études, démarches, plans et schémas sont en cours sur le territoire (PDU, PDH, PCAET, SCOT, etc.). L'ensemble de ces démarches doit être pris en compte au plus tôt pour construire le PNR. Le Président du SCOT demande à être associé au projet.

- **Validation de la mise en place d'une organisation pérenne et partenariale**

Au cours des années 2017-2019 : le projet a été piloté par un comité de pilotage (CAPB, EHMEB, CD 64, CRNA, CDPB, Etat). Il a été coporté par la CAPB, EHMEB et la Région Nouvelle Aquitaine avec un portage administratif EHMEB.

Dès 2021, le projet sera piloté par un syndicat mixte de préfiguration qui est à construire. Il est évident que la CAPB, EHMEB et les Communes y siègeront. D'ores et déjà, il est proposé de demander au Département ainsi qu'à la Région d'être membres du comité syndical avec voix délibérative. Dans l'attente de cette structure, il est proposé de maintenir le portage des années 2017-2019. La composition du comité de pilotage sera toutefois actualisée après les élections. Une attention particulière sera accordée à la parité.

Discussion :

La composition et l'organisation du syndicat mixte de préfiguration vont être travaillées par le comité de pilotage mais également au sein de chaque structure suivant une méthodologie qui reste à construire.

Pour Mr Le Sous-Préfet, « *la construction du syndicat mixte est une urgence. Il faudrait l'installer pour le printemps. Il précise qu'il s'agit d'un syndicat mixte de préfiguration ouvert. Il faut donc y associer le plus d'acteurs possible, notamment les socioprofessionnels du monde agricole, les chambres consulaires. Il s'agit de les intégrer pleinement à la gouvernance et non uniquement de les consulter. La composition de ce syndicat mixte se doit d'être innovante. La méthode de construction renvoie à celle de la concertation. L'enjeu est d'associer le plus d'acteurs possibles sur un large territoire. Il faut associer l'ensemble de la société de la civile, identifier les acteurs, les associations d'habitants. La construction du PNR ne doit pas reposer sur un travail d'élus et de fonctionnaires d'autant plus que nos modes de gouvernance tendent à être remis en question par la société. La création rapide du syndicat mixte serait un bon signal.* »

Les réunions sur le terrain sont jugées comme étant le plus efficace pour associer les élus mais aussi les acteurs du territoire.

Il est décidé :

- **De construire un syndicat mixte de préfiguration.**
- **De solliciter la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental afin qu'ils deviennent des membres du comité syndical avec voix délibératives.**
- **De poursuivre le coportage EHMEB, CAPB avec un portage administratif EHMEB jusqu'à la création du syndicat mixte de préfiguration.**

- **Validation de la mobilisation technique**

A partir des retours d'expériences d'autres PNR, une organisation s'appuyant au maximum sur les techniciens des structures porteuses a été imaginée. Cette dernière propose :

- ✓ De s'appuyer sur un ETP en charge de la coordination (50% CAPB – 50% EHMEB)
- ✓ De mettre en place des groupes de travail qui auront en charge de la réalisation du diagnostic. Ces groupes de travail porteront sur les thématiques suivantes : agropastoralisme et sylviculture, biodiversité et patrimoine naturel, patrimoine paysager et culturel, communication et concertation, aménagement et urbanisme, mobilité, économie, social, transfrontalier, tourisme et loisir, transition énergétique et écologique. Ils auront un regard

transversal, centré sur la montagne. Ils se composeront de socioprofessionnels et des techniciens des structures porteuses. Ils seront animés par des binômes CAPB-EHMEB.

- ✓ De créer deux ETP : un ETP « animateur et rédacteur de la charte » et un ETP « administratif/gestion ».

Il est décidé de valider cette proposition et la mobilisation des techniciens des structures porteuses.

• **Validation du budget pour l'année 2020**

Dépenses de fonctionnement	
Type de dépenses	Montant TTC
Stratégie de communication et supports (sur 3 ans)	80 000 € (soit 26 666 à l'année)
Animation d'un événement de lancement, vidéo, publicité	16 600 €
Déplacement d'intervenants	3 400 €
Frais de réception (réunions publiques et événement)	6 600 €
Réalisation de diagnostics complémentaires	30 000 €
Voyages et déplacements des personnes recrutées	6 000 €
Fournitures des personnes recrutées	1 500 €
2 recrutements + stagiaire + 1 ETP déjà existant	105 726 € (dont 50 000 euros déjà existant)
TOTAL	249 826 €

Recettes recherchées	
Organisme	Montant TTC
Région Nouvelle Aquitaine	80 000.00 €
Conseil Département des Pyrénées Atlantiques	40 000.00 €
Communauté d'agglomération Pays Basque	93 619.50 €
EHMEB	36 206.50 €
TOTAL	249 826 €

Saisine à envoyer



Discussion :

Le budget dédié à la communication est important. Il est rappelé l'importance des réunions de terrains. Le Conseil de Développement du Pays Basque est un outil fédérateur. Il est un excellent relais pour toutes les démarches menées sur le territoire.

Pour limiter les coûts relatifs aux études, il convient de mettre en dialogue tous les services des structures. Les notions de transversalités et de dialogue sont très importantes.

La Région Nouvelle Aquitaine apportera son soutien financier. Il faut mettre en place une convention partenariale. La délibération sera prise en septembre.

La charte doit être écrite avant d'être soumise en délibération aux conseils municipaux. Toutefois, il est important que les communes suivent le projet dès maintenant.

Chaque habitant est un acteur direct du territoire. Il faut donc trouver des solutions pour aller chez l'habitant.

Le PNR n'implique pas de contraintes. Il s'appuie sur des missions.

La langue basque est un marqueur fort du territoire. Il réunit tous les acteurs.

Décision :

Le budget est validé pour l'année 2020 sur sa section des dépenses de fonctionnement. Il s'agit à présent de travailler la maquette financière avec les partenaires financiers qui recevront une saisine officielle dans les prochaines semaines.